



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BAZART - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI

N° 2021/01

Objet : Administration : Election du 1^{er} Vice-Président suite à la démission de M. Denis BARBERA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, lors de sa séance d'installation du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé à dix le nombre de vice-présidents.

Lors de cette même séance, M. Denis BARBERA, Maire de Serviès, a été élu 1^{er} vice-président.

Suite à la démission de M. Denis BARBERA de ses fonctions de 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout acceptée par Madame la Préfète le 11 janvier 2021, il convient de procéder à son remplacement.

Deux assesseurs sont nommés : Mme Martine KAZIMIERZACK et Mme Catherine RABOU

Monsieur le Président propose en conséquence de procéder, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 1^{er} vice-président.

1^{er} Vice-Président :

Candidat : M. Alain BERTHON

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 12
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Alain BERTHON : 26 voix

M. Alain BERTHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.
M. Alain BERTHON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Monsieur le Président précise que suite à l'élection de M. Alain BERTHON, qui était auparavant 3^{ème} Vice-Président, à la 1^{ère} Vice-Présidence, il y a donc lieu de procéder au remplacement du 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président propose en conséquence de procéder, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

3^{ème} Vice-Président :

Candidat : M. Frédéric MOLIERES

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 17
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Frédéric MOLIERES : 21 voix

M. Frédéric MOLIERES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président.
M. Frédéric MOLIERES a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 29 janvier 2021.

Le Président,

Thierry BARDOU

